

COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 11 avril 2019

A 20h

Convocation : 5 avril 2019

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : JANIER-DUBRY Catherine

Conseillers présents :

CORNE Patrick, LOUISON Jacky, GROSJEAN Michel, CASANOVA Marie-Françoise, VUILLEMIN Maryline, GALLARDO José, JEANNIN Mauricette, POMARO Marie-Ange, PETITJEAN Danielle, HIDALGO Gisèle, BECOULET Bernard, TANGUY Jean-François, STADLER Jean-Charles, DEVILLERS Martial, GUILLON Nadia, CACHOT Estelle, NOEL Gérard, ORMAUX Jean, JANIER-DUBRY Catherine

Conseillers absents :

ROUSSEL Frédéric

CURIE Martine (procuration à GALLARDO José)

Ordre du jour :

1. Comptes de gestion 2018
2. Comptes administratifs 2018
3. Affectation des résultats
4. Vote des taux d'imposition
5. Budgets primitifs 2019
6. Forêt communale de Chaudfontaine : programme de travaux 2019
7. Opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF
8. Convention « la super journée – fête du livre »
9. Cartes Avantages Jeunes
10. Suppression de la régie « bibliothèque »
11. Tarifs de location salle de Chaudfontaine

01 – COMPTES DE GESTION 2018

L'adjointe chargée des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après présentation des résultats détaillés ci-après,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget général

RESULTATS 2018	résultat de clôture exercice précédent	part affecté à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
INVESTISSEMENT	845 298.30		- 562 013.86	283 284.44
FONCTIONNEMENT	651 656.16		235 553.56	887 209.72
	1 496 954.46	-	- 326 460.30	1 170 494.16

Budget bois

RESULTATS 2018	résultat de clôture ex. précédent	part affecté à l'invest.	résultat de l'exercice	résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 6 994.30		- 26 138.94	- 33 133.24
FONCTIONNEMENT	654 468.57	6 994.30	101 975.06	749 449.33
	647 474.27	6 994.30	75 836.12	716 316.09

Adopté par 20 voix pour.

02 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Sous la présidence de Mme CASANOVA Marie-Françoise, adjointe chargée des finances, après examen des comptes administratifs 2018 et constatation que les résultats sont en concordance avec ceux des comptes de gestion du trésorier, le conseil municipal vote et arrête les comptes, hors la présence de Monsieur le Maire.

Budget général

RESULTATS 2018	résultat de clôture exercice précédent	part affecté à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
INVESTISSEMENT	845 298.30		- 562 013.86	283 284.44
FONCTIONNEMENT	651 656.16		235 553.56	887 209.72
	1 496 954.46	-	- 326 460.30	1 170 494.16

Budget bois

RESULTATS 2018	résultat de clôture ex. précédent	part affecté à l'invest.	résultat de l'exercice	résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 6 994.30		- 26 138.94	- 33 133.24
FONCTIONNEMENT	654 468.57	6 994.30	101 975.06	749 449.33
	647 474.27	6 994.30	75 836.12	716 316.09

Adopté par 19 voix pour.

03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

BUDGET GENERAL

Résultats cumulés :

Section d'investissement	Excédent	283 284,44
Section de fonctionnement	Excédent	887 209,72

Restes à réalisés en investissement :

Dépenses	1 057 700,00
Recettes	182 670,00
Besoin de financement	875 030,00

Besoin de financement =

$$1\ 057\ 700 - (283\ 284,44 + 182\ 670) = \mathbf{591\ 745,56}$$

Affectations :

Recettes d'investissement	Compte 1068	Excédent de fonct. Capitalisé	591 745,56
Recettes d'investissement	Compte 001	Excédents cumulés reportés	283 284,44
Recettes de fonctionnement	Compte 002	Excédents cumulés reportés	295 464,16

BUDGET FORET

Les résultats cumulés du compte administratif 2018 de la commune nouvelle de Marchaux-Chaudefontaine sont les suivants :

Section d'investissement	Déficit	33 133,24
Section de fonctionnement	Excédent	749 449,33

Besoin de financement = 33 133,24

Affectations :

Recettes d'investissement	Compte 1068	Excédent de fonct. Capitalisé	33 133,24
Dépenses d'investissement	Compte 001	déficits cumulés reportés	33 133,24
Recettes de fonctionnement	Compte 002	Excédents cumulés reportés	716 316,09

Adopté par 20 voix pour.

04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire expose que 2019 est la première année où les taux d'imposition sont identiques pour les contribuables de Marchaux et de Chaudefontaine. Il propose au conseil municipal d'aligner les taux sur ceux de l'ancienne commune de Marchaux (taux les plus favorables). Afin de respecter les règles légales de liens entre les taux, les taux d'imposition seraient par conséquent les suivants :

Taxe d'habitation	9,81 %
Taxe foncière sur le bâti	9,79 %
Taxe foncière sur le non bâti	12,87 %

Adopté par 20 voix pour.

05 – BUDGETS PRIMITIFS 2019

Après présentation par Marie-Françoise CASANOVA, adjointe aux finances, le maire propose au conseil municipal les budgets primitifs 2019 suivants :

Budget général

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	372 785.00	70	Produits du domaine	127 815.00
012	Charges de personnel	367 800.00	73	Impôts et taxes	485 055.00
65	Charges de gestion courante	118 040.00	74	Dotations, participations, subventions	205 380.00
66	Charges financières	1 500.00	75	Autres produits de gestion courante	115 830.00
67	Charges exceptionnelles	54 000.00	77	Produits exceptionnels	7 340.00
042	Opérations d'ordre	22 175.00	013	Atténuations de charges	12 000.00
total		936 300.00	total		953 420.00
023	Autofinancement	312 585.00	002	Excédents reportés	295 465.00
total général		1 248 885.00	total général		1 248 885.00
INVESTISSEMENT					
16	Emprunts, remboursement capital	37 000.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	714 750.00
20	Immob incorporelles	25 000.00	13	Subventions d'investissement	1 268 795.00
204	Subv. D'équipement versées	74 300.00	16	Emprunts et dettes assimilées	82 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 883 260.00	040	Différence s/ réalisation d'immob	22 175.00
041	Opérations d'ordre entre sections	3 845.00	041	Différence s/ réalisation d'immob	3 845.00
total		2 023 405.00	024	Produit des cessions	211 000.00
CRBP		1 057 700.00	total		2 302 565.00
3 081 105.00			CRBP		182 670.00
			001	Excédents reportés	283 285.00
			total général		2 768 520.00
			021	Virement de la section de Fonct.	312 585.00
total général		3 081 105.00	total général		3 081 105.00

Budget forêt

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
	TOTAL			TOTAL	
011	Charges à caractère général	85 210.00	70	Produits du domaine	116 680.00
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Charges de gestion courante	1 000.00	74	Dotations, Participations, subv.	
66	Charges financières	1 000.00	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
total		87 210.00	total		116 680.00
023	Autofinancement	48 800.00	002	Excédents reportés	716 315.00
total général		136 010.00	total général		832 995.00
INVESTISSEMENT					
16	Emprunts, remb capital		10	Dotations, fonds divers et réserves	33 135.00
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	48 800.00	16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours		21	Immobilisations corporelles	
total		48 800.00	total		33 135.00
001	Déficits antérieurs	33 135.00	021	Autofinancement	48 800.00
total général		81 935.00	total général		81 935.00

Adopté par 20 voix pour.

**06 – FORET COMMUNALE DE CHAUDEFONTAINE : PROGRAMME DE TRAVAUX
2019**

Après présentation, le conseil municipal accepte le programme de travaux 2019 pour la forêt communale de Chaudefontaine.

Adopté par 20 voix pour.

**07 – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR
L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération Nationale des communes forestières (FNCOFOR) et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;
- Considérant le non-respect de ce Contrat sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
- Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le conseil d'administration de la FNCOFOR le 13/12/2017, réitérée le 11/12/2018 ;
- Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019 contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du CA de l'ONF du 29/11/2018 ;
- Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
- Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes pendant plusieurs mois ;
- Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté par 20 voix pour.

08 – CONVENTION « LA SUPER JOURNEE – FETE DU LIVRE »

L'association MJC - Maison des Jeunes et de la Culture Centre social Palente les Orchamps organise chaque année une Fête du Livre Jeunesse. Elle a initié un projet-action d'un temps fort de cet évènement, décentralisé dans une commune de l'Est Bisontin, en concertation avec les bibliothèques de secteur.

En 2018, la Commune de Chalezeule a accueilli cet évènement. La « Super journée » est ainsi devenue un évènement festif, culturel et familial. La réussite en termes d'organisation, de participation et des objectifs atteints, a invité la MJC et les communes avec ses bibliothèques à réorganiser cette action évènement avec l'ensemble des communes.

Pour la période de 2019 à 2022, un partenariat s'est donc instauré entre l'association et les Communes de CHALEZEULE, NOVILLARS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE et THISE, communes accueillant tour à tour cet évènement. C'est l'objet de la présente convention de projet et de partenariat proposée pour quatre ans.

La manifestation-évènement se déroulera chaque année sur une période définie avec l'ensemble des coordinateurs de l'action pour les communes participantes, lors d'un comité de pilotage. Un comité technique composé des bibliothèques et de la MJC quant à lui fera des propositions d'actions au comité de pilotage où siège chaque commune.

Cette manifestation annuelle sera toujours nommée « Super journée », dans le cadre de la Fête du Livre, afin d'établir une continuité sur les années, en vue de fidéliser le public et faciliter les demandes de subventions.

Le partenariat permet de mettre en place un projet d'action socio-éducatif, culturel et familial dans un souci de co-construction avec la commune (élus, associations, bibliothèque, école, accueil de loisirs...) et d'appréhender le livre autrement, de privilégier les parcours d'expression notamment des enfants et ainsi de leur permettre de découvrir l'intérêt et le plaisir dans l'acte de lecture.

La MJC Palente s'engage à coordonner la mise en place globale du projet et la partie culturelle de l'évènement (programmation artistique, gestion, règlementation, promotion,...).

Les communes s'engagent de leur côté à subventionner la MJC pour le projet et les actions et à prendre en charge les frais artistiques de la battle de lecture et pour la commune accueillante à subventionner la MJC pour le parcours de lecture et des animations complémentaires, et à prendre en charge l'organisation logistique et matérielle des lieux de l'évènement.

Chaque année, un avenant programmatif et financier fixera les actions et le déroulé de l'évènement ainsi que les participations des communes.

La commune participera financièrement au projet à hauteur de 475 € (subvention à la MJC de 325 € et prise en charge directe des déplacements de l'intervenante Théâtre et le transport de la classe participante pour 150 €).



Après avis favorable du Comité consultatif d'Action éducative et un avis favorable du Conseil municipal du 22 novembre 2018, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de projet et de partenariat 2019-2022 entre la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et les Communes de Chalezeule, Novillars, Marchaux et Thisse.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2019 de convention de projet et de partenariat 2019-2022 entre la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et les Communes de Chalezeule, Novillars, Marchaux et Thisse.
- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 325 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et la prise en charge des déplacements de l'intervenante Théâtre et le transport de la classe participante à hauteur de 150 €,

Adopté par 20 voix pour.

09 – CARTES « AVANTAGES JEUNES »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en place pour cette année de la vente de la carte avantages jeunes à un prix préférentiel pour les élèves du groupe scolaire. Le coût de la carte étant de 8 €, les modalités de financement seraient les suivantes :

Commune	3 €
Centre Régional d'Information Jeunesse	1 €
Famille	4 €

Un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves de l'école pour connaître le nombre de personnes qui seraient intéressées par cette offre. Environ 150 cartes avantages jeunes seraient ainsi vendues.

- Après délibération, le conseil municipal :
- Accepte de mettre en place ce système,
 - Charge le Maire des modalités pratiques,

Les crédits ont été prévus au budget primitif pour l'achat des cartes et la vente aux familles.

Adopté par 20 voix pour.

10 – SUPPRESSION DE LA REGIE BIBLIOTHEQUE

Après concertation avec les responsables de la bibliothèque, et notamment suite à la fermeture de la Trésorerie de Marchaux, le conseil municipal décide de supprimer la régie bibliothèque et d'instaurer la gratuité pour les adhérents.

Adopté par 20 voix pour.

11 – TARIFS DE LOCATION SALLES DE CHAUDEFONTAINE

M. LOUISON Jacky, premier adjoint, propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location des salles de Chaudefontaine comme suit :

Salle de convivialité :

- 50 € pour les habitants de Marchaux-Chaudefontaine
- 90 € pour les personnes et associations d'autres communes
- Gratuité pour les associations du village

Location en journée seulement. Une caution de 300 € est demandée aux locataires.

Salle des Arcades :

Uniquement pour les habitants de Marchaux-Chaudefontaine :

- 15 € pour le week-end
- 25 € avec l'eau et l'électricité
- Gratuité pour les associations du village.

Aucune caution n'est demandée aux locataires.

Local de distillerie :

- 15 € pour les habitants de Marchaux-Chaudefontaine
- 30 € pour les personnes extérieures.

Adopté par 20 voix pour.